

Promenade le long du Petit Odon

Vous allez cheminer sur un petit sentier très nature qui longe par le sud le chemin des Costils Lambalard. En normand, un « costil » est un coteau, qui, dans notre cas de figure, est associé au nom du propriétaire : M. Lambalard. Le costil domine la vaste étendue humide de la prairie de Venois, que vous apercevez au sud. Il mène à **la rue de Québec**. Au niveau du petit pont, le chemin continue un peu et s'enfonce dans la végétation. Si votre curiosité vous y emmène, sachez que vous devrez faire demi-tour ! Mais cela vaut le (petit) détour ! Le petit Odon vous accompagne tout au long du chemin... Écoutez le !



La Noe.

Caen, la mémoire de l'eau...

Caen était une **ville sillonnée de cours d'eau : Orne, petite Orne, Grand Odon, Petit Odon, Canal Robert**. À l'époque, ces cours d'eau ont de multiples usages et certains peuvent actionner des moulins jusqu'au cœur de la ville. La production de farine est ainsi effectuée à proximité des boulangeries et des clients. Moulin de l'abbaye (derrière la mairie actuelle), moulin Saint Ouen, moulins de la Crapaudière, moulin Saint Pierre... le dernier moulin caennais (le moulin Saint Ouen) s'arrêtera au début du XX^e siècle.

Les bords des cours d'eau, Orne et Odon, ont été délaissés au fil du temps. Aujourd'hui, ils retrouvent un intérêt grandissant, car révélant une nature presque intacte à proximité immédiate de la ville.

De nombreuses parcelles sont aujourd'hui protégées et gérées pour en favoriser la richesse vivante : arbres têtards, prairies humides, ripisylve (formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau), insectes rares, amphibiens, poissons migrateurs... Pour ce qui concerne la Noé, bras de l'Odon qui traverse le parc des expositions, il bénéficie d'un **réaménagement écologique et d'une renaturation** menée par la Ville de Caen pour favoriser la biodiversité.



Le petit Odon.

Le saviez-vous ?

Le milieu que vous traversez est une zone protégée : c'est un **espace naturel sensible (ENS)**. Pour sa préservation, le Département du Calvados en a fait l'acquisition, l'a aménagé et le gère désormais. Il est reconnu pour son intérêt écologique et paysager. L'objectif est aussi d'offrir une ouverture au public lorsque celle-ci est compatible avec la préservation de la vie faunistique et floristique.

